

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : **Lascaux Gesso, Gesso transparent, Gesso black (2020, 2021, 2022)**
Date d'exécution : 10.01.2024 Version (Révision) : 5.0.0 (4.0.0)
Date d'édition : 10.01.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Lascaux Gesso, Gesso transparent, Gesso black (2020, 2021, 2022)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Fond acrylique semi-absorbant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / fournisseur : Lascaux Colours & Restauero, Barbara Diethelm AG
Rue : Zürichstrasse 42
Code postal/Lieu : CH-8306 Brüttsellen
Téléphone : +41 44 807 41 41
Télécopie : +41 44 807 41 40
Contact pour informations : Laboratoire, +41 44 807 41 42, labor.swiss@lascaux.ch
Européenne Adresse : Lascaux Colours & Restauero Europe GmbH
Rue : Turmstrasse 11
Code postal/Lieu : D-78467 Konstanz
Téléphone : +49 7531 911 3996
Télécopie : +49 7531 911 3997
Contact pour informations : Laboratoire, +41 44 807 41 42, labor.swiss@lascaux.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse, Numéro d'urgence 24h/24 145, Tel. +41 44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

EUH208 Contient 1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Effets nocifs possibles sur l'environnement

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

CRISTOBALITE ; N°CE : 238-455-4; N°CAS : 14464-46-1

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Lascaux Gesso, Gesso transparent, Gesso black (2020, 2021, 2022)
Date d'exécution : 10.01.2024 **Version (Révision) :** 5.0.0 (4.0.0)
Date d'édition : 10.01.2024

Poids : $\geq 1 - < 5 \%$
Classification 1272/2008 [CLP] : STOT RE 2 ; H373
KIESELGUHR, CALCINÉ AU FONDANT DE CARBONATE DE SODIUM DU COMMERCE ; N°CE : 272-489-0; N°CAS : 68855-54-9
Poids : $\geq 1 - < 5 \%$
Classification 1272/2008 [CLP] : STOT RE 2 ; H373
1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE ; N°CE : 220-120-9; N°CAS : 2634-33-5
Poids : $\geq 0.005 - < 0.05 \%$
Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302 Skin Irrit. 2 ; H315 Skin Sens. 1 ; H317 Aquatic Acute 1 ; H400
Limites de concentrations spécifiques : Skin Sens. 1 ; H317: C $\geq 0.05 \%$

Indications diverses

Pour le texte complet des mentions de danger et des mentions de danger de l'UE, voir SECTION 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation

Conduire la personne à l'air frais, veiller à ce qu'elle n'ait pas froid. Garder au repos. Respiration irrégulière/arrêt de la respir.: respiration artificielle. Évanouissement: position latérale/appeler un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver avec de l'eau/du savon et rincer. NE PAS utiliser des solvants ou des diluants !

Après contact avec les yeux

Retirer les lentilles de contact, garder les paupières ouvertes. Rincer avec beaucoup d'eau (15 min.). Appeler un médecin.

En cas d'ingestion

Appeler immédiatement un médecin. Garder au repos. Ne pas vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse résistant aux alcools, CO2, poudres, vapeur d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : **Lascaux Gesso, Gesso transparent, Gesso black (2020, 2021, 2022)**
Date d'exécution : 10.01.2024 Version (Révision) : 5.0.0 (4.0.0)
Date d'édition : 10.01.2024

Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.

5.4 Indications diverses

Ne pas laisser l'eau d'extinction pénétrer dans les égouts.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart de toute source d'ignition, ventiler l'endroit. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex: sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer les fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Nettoyer de préférence avec un détergent; éviter l'utilisation de solvants.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas manger/boire/fumer pendant l'utilisation. Observer les réglementations de la protection du travail. Equipement de protection personnel voir chapitre 8. Éviter la formation de poussière. Utiliser une protection respiratoire contre les poussières de polissage et brume de vaporisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Aucune mesure particulière nécessaire.

Conseils pour le stockage en commun

Classe de stockage (TRGS 510) (D) : 12

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Informations supplémentaires voir l'étiquette. Tenir éloigné de chaleur et de la lumière solaire directe. Conserver les récipients au sec/ au frais. Observer les prescriptions d'entreposages officielles.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

CRISTOBALITE ; N°CAS : 14464-46-1

Type de valeur limite (pays d'origine) : MAK (CH)

Paramètre : A: fraction respirable
Valeur limite : 0.15 mg/m³
Remarque : C1A SSC P
Version : 31.01.2022

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Lascaux Gesso, Gesso transparent, Gesso black (2020, 2021, 2022)

Date d'exécution : 10.01.2024

Version (Révision) :

5.0.0 (4.0.0)

Date d'édition : 10.01.2024

KIESELGUHR, CALCINÉ AU FONDANT DE CARBONATE DE SODIUM DU COMMERCE ; N°CAS : 68855-54-9

Type de valeur limite (pays d'origine) : MAK (CH)

Paramètre : A: fraction respirable
Valeur limite : 0.3 mg/m³
Remarque : SSC
Version : 31.01.2022

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 900 (D)

Paramètre : A: fraction respirable
Valeur limite : 0.3 mg/m³
Remarque : Y
Version : 23.06.2022

AMMONIAC, ANHYDRE ; N°CAS : 7664-41-7

Type de valeur limite (pays d'origine) : MAK (CH)

Valeur limite : 14 mg/m³ / 20 ppm
Remarque : SSC
Version : 31.01.2022

Type de valeur limite (pays d'origine) : STEL (CH)

Valeur limite : 28 mg/m³ / 40 ppm
Remarque : SSC
Version : 31.01.2022

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 900 (D)

Valeur limite : 20 ppm / 14 mg/m³
Limitation de crête : 2(I)
Remarque : Y
Version : 02.04.2014

Type de valeur limite (pays d'origine) : STEL (EC)

Valeur limite : 50 ppm / 36 mg/m³
Version : 08.06.2000

Type de valeur limite (pays d'origine) : TWA (EC)

Valeur limite : 20 ppm / 14 mg/m³
Version : 08.06.2000

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelle

Protection yeux/visage

Utilisez des lunettes protectrices contre les projections liquides.

Protection de la peau

Protection corporelle

Après le contact nettoyer à fond la peau avec de l'eau et du savon ou avec un détergent spécial pour la peau. Ne pas utiliser des solvants organiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique : liquide

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : **Lascaux Gesso, Gesso transparent, Gesso black (2020, 2021, 2022)**
Date d'exécution : 10.01.2024 Version (Révision) : 5.0.0 (4.0.0)
Date d'édition : 10.01.2024

Couleur : blanc

Odeur

faible, caractéristique

Caractéristiques en matière de sécurité

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	(1013 hPa)			non applicable
Point éclair :				non applicable
Pression de vapeur :	(50 °C)			non applicable
Densité :	(20 °C)	env.	1.1 – 1.5	g/cm ³
Test de séparation des solvants :	(20 °C)			non applicable
pH :				9.0 – 9.5
Viscosité :	(20 °C)			3000 - 5000 mPa*s

9.2 Autres informations

Aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique

Aucune information disponible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4 Conditions à éviter

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.5 Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

11.2 Informations sur les autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Aucune information disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : **Lascaux Gesso, Gesso transparent, Gesso black (2020, 2021, 2022)**
Date d'exécution : 10.01.2024 Version (Révision) : 5.0.0 (4.0.0)
Date d'édition : 10.01.2024

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

12.8 Autres informations écotoxicologiques

Aucun donné sur le produit il-même n'est disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les emballages contaminés doivent être vidés de leurs résidus. Après un nettoyage approprié, ils peuvent être envoyés au recyclage. Les emballages non nettoyés doivent être éliminés comme le produit.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)

Après utilisation conforme

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

08 01 12: Déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Autorisations et limites d'utilisation

Limites d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII (limitations)

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 75

Directives nationales

U.S.A. Marquage suivant ASTM D-4236. "No health labeling required"

Technische Anleitung Luft (TA-Luft) (D) :

Poids (Article 5.2.5. I) : < 5 %

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : **Lascaux Gesso, Gesso transparent, Gesso black (2020, 2021, 2022)**

Date d'exécution : 10.01.2024

Version (Révision) : 5.0.0 (4.0.0)

Date d'édition : 10.01.2024

Poids (Article 5.2.4. III) : < 1 %

Classe risque aquatique

Classification selon AwSV - Classe (D) : 1 (Présente un faible danger pour l'eau.)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

02. Classification de la substance ou du mélange · 02. Éléments d'étiquetage · 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] · 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] - Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage · 03. Composants dangereux · 08. Valeurs limites au poste de travail · 15. Limites d'utilisation · 15. Classe risque aquatique

16.2 Abréviations et acronymes

Aucune

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune information disponible.

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

16.7 Informations complémentaires

Les informations de cette fiche technique de sécurité satisfont à la législation nationale ainsi qu'à la législation européenne. Toutefois, nous n'avons pas connaissance des conditions de travail données de l'utilisateur et nous ne pouvons pas les contrôler. Sans autorisation écrite, le produit ne peut être affecté à une utilisation autre que celle mentionnée dans le chapitre 1. L'utilisateur est responsable du respect de toutes les dispositions légales nécessaires.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.